



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Résultats des votes	Pour : 13	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Ivan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, M. Pascal CHEVALLEREAU, Mme Maeva CHIROL, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, Mme Valérie ORGE, M. Marc PORRET, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Baptiste MERMILLOD BLARDET, M. Olivier PAILLOT, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Olivier PAILLOT à M. Ivan BREUILLOT

Mme Adeline TOULORGE est nommée secrétaire de séance.

DEL_09482026	RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA BRETTAZ - MAPA
--------------	--

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres produit par le cabinet HYDRETTUES, maître d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la Commission Eau,

Vu la délibération n° DEL_07382026 relative à la convention constitutive d'un groupement de commande avec la commune de Thônes,

La commune de Thônes, dans le cadre de la convention constitutive de groupement de commande et son rôle de coordonnateur, a lancé une consultation conjointe en vue du renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable de la Brettaz et de la conduite d'adduction des Fontany de Serraval, le 28 avril 2026 pour une remise des offres au 28 mai 2026.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 juin 2026.

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont pondérés à 60 % pour la valeur technique et à 40 % pour le prix des prestations.

Une seule offre a été reçue, celle du groupement LATHUILLE / BARRACHIN.

Après avis favorable de la commission Eau et sur la base du rapport produit par le maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer le marché au groupement LATHUILLE / BARRACHIN, mieux-disant, pour un montant de 149 862.60 € HT, soit 179 835.12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec le groupement LATHUILLE / BARRACHIN pour un montant de 149 862.60 € HT, soit 179 835.12 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le jeudi deux juillet deux mille vingt-six,

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU.



La Secrétaire de séance,
Adeline TOULORGE

A black ink signature, likely of Adeline TOULORGE, is written over a faint, circular official stamp.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 03/07/2026
- de sa publication le 03/07/2026
Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

